

BILAN MATIERE SECHE(9 avril 2024 : interrogations)

Pour apprécier le bilan matière sèche du bilan global des surfaces engagées par les agriculteurs qui seuls fournissent de la bio masse propre, il est nécessaire dans un premier temps de comparer la matière sèche provenant des CIVE et la matière sèche repartant sur les parcelles engagées. Ceci pour le bilan carbone « entrée-sortie » sur les parcelles engagées soit 6000 ha sauf erreur .(Mais j'ai un doute car des sources côté projet parlent de 4000 ha de CIVE ... ???Ce qui n'est pas la même chose. Quelle est la réalité officielle et la répartition entre production printemps et automne ?)

Dans un deuxième temps, il faut comparer :

- les totaux « matière sèche engagée dans le digesteur SAS NECC soit les 100 000T de biomasse des CIVE,les 14500 déchets et co produits ,les 3000 de lacto,lait et fumier(qui sont des produits très différents)et les 12000 de pulpes.. »

Avec

- les totaux des tonnages matière sèche contenus dans les 118 171m3 sortant du digesteur .

On ne comprend donc pas ce que viennent faire les 18200 m3 digestats Agrifyl's, les 7980 T de fumier, les 7575 lisier de bovin, les 180 tonnes de fientes de volailles et les 780 tonnes de fumier de volailles . En effet, à priori ils ne passent pas par le digesteur et ne font donc pas partie du bilan entrée-sortie du digesteur .

S'ils sont répertoriés dans le bilan cela signifierait que ces éléments qui ne relèvent pas du digesteur SAS NECC sont épandus sur le même parcellaire. Mais je ne vois pas de précisions à ce sujet .Mais si tel était le cas , cela pose le problème de la compatibilité entre les différents plans d'épandage et de la responsabilité des uns et des autres en cas de manquement aux engagements. Il serait sans doute préférable qu'au minimum les digestats provenant d'Agrifyl's et de SAS NECC ne soient pas sur les mêmes parcelles. En effet, cela pourrait créer des ambiguïtés quant à la nature du projet entre deux méthaniseurs de deux projets séparés ou un seul projet avec un seul plan d'épandage et deux sites de méthanisation . Qu'en pense le législateur ?

Pour en revenir aux bilans matière sèche, les éléments indispensables à ces calculs sont tellement éparpillés dans les textes qu'il est souhaitable de compléter le tableau ci-dessous :

Production de bio masse à méthaniser produites sur les surfaces des agriculteurs contractualisées :

	Ha	Tonnage vert/ha	Tonnage vert total	%MS	Tonnage sec /ha	Total MS
CIVE seigle	2280	?	?	?	7 tonnes	15960
CIVE été ?	?	?	?	?	?	?
Totaux	6000	?	100 000	?	?	?

Biomasse méthanisée provenant de l'extérieur des surfaces consacrées aux CIVE

Déchets et co produits		14500	?	X	?
« lacto et lait... »et fumiers		3000	?	X	?

Pulpes industries... 12000 ? X ?

Nous voyons donc que nombre d'éléments manquent pour connaître la matière sèche entrant dans le méthaniseur.

Pour les digestats SAS Necc qui seuls sont à prendre en compte dans le bilan du digesteur (entrées moins sorties) :

	M3	%MS	Total MS
Digestat Necc	118 171	8,4	9926

Donc pour le bilan MS sur les parcelles la matière sèche restituée est déjà bien inférieure à celle amenée au digesteur puisque même sans connaître la MS provenant des CIVE été, il n'y a déjà que 10 000 t MS (en arrondis) alors que les CIVE seules en apportent déjà 15960 au méthaniseur. C'est logique puisque du carbone est parti en CO2 et CH4. Encore faudrait il avoir la MS cive été pour donner plus de précision ...Nombre d'ha et tonnages produits en vert et en sec.

Et si on rajoute la ms entrant au digesteur mais ne provenant pas des parcelles des agriculteurs, nous ne sommes plus dans un bilan interne. Et comme les entrées par apports extérieurs augmentent la matière sèche entrée, le bilan sera encore plus défavorable au maintien de la matière organique dans les sols.

Mais il sera possible d'en reparler quand ces différents éléments manquants ou non repérés à la lecture seront dans un tableau récapitulatif.

Naturellement, vu ces manques importants pour le bilan matière sèche, je confirme mon avis négatif pour ce projet.

François CONTAT, ingénieur agricole Chambre d'agriculture Haute Marne 1973-2007 ; Agronome agréé Première promotion relance agronomique nationale 1984-85 en lien Ministère de l'agriculture- APCA